Quelques ventes de biens nationaux

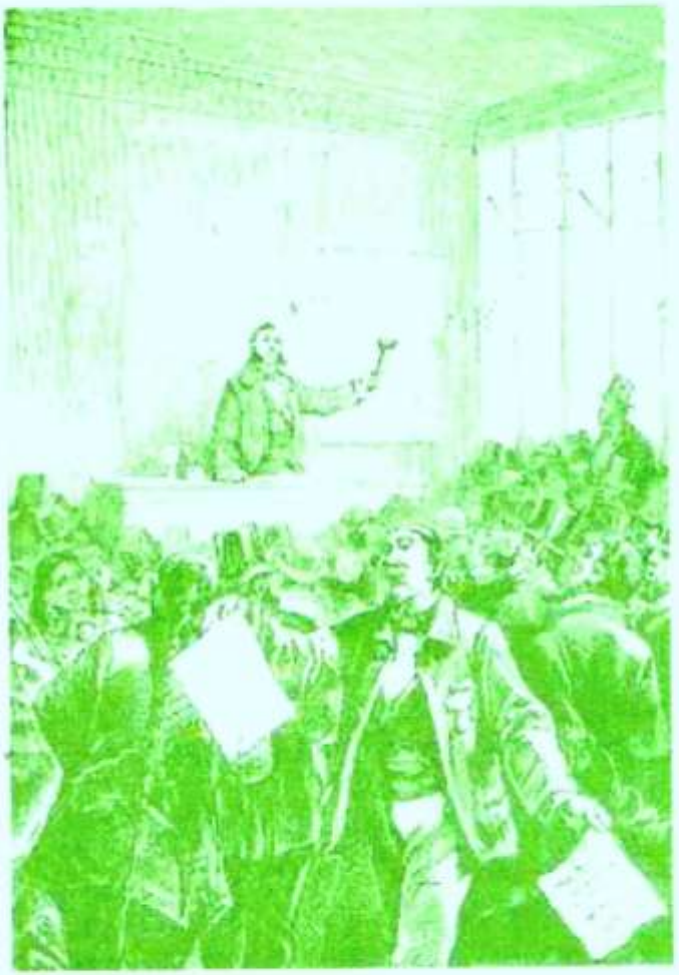

Au Lude

Les biens nationaux avaient deux origines : d'une part les biens du clergé mis à la disposition de la Nation par le décret du 2 novembre 1789 et, d'autre part, les biens des émigrés que le décret du 9 février 1792 confiait à la Nation qui pouvait procéder à leur vente.

Le Lude ne fit pas exception à la règle et on débuta par le couvent des Récollets dont la liquidation nous a été rapportée par le Docteur CANDE[1].

Dès le 25 mai 1790[2], les officiers municipaux procédaient à l'inventaire de l'ensemble des biens de la communauté, biens qui étaient placés sous la garde et responsabilité du Père Laurent Bouchet.

Le couvent n'ayant pas été autorisé, une première adjudication portant sur les chevaux et les accessoires d'attelage eut lieu le 27 janvier 1791, toujours devant les officiers municipaux. Le produit de cette vente comprenant une quinzaine de lots s'éleva alors à 393 livres et 6 sols. Curieux comportement d'enchérisseurs puisque un « *panneau »* fut adjugé 2 livres et 8 sols et un « *mauvais panneau »* partit, lui, pour 2 livres et 10 sols. Comprenne qui pourra.

Pour les autres effets du couvent c'est le notaire Lépingleux (farouche républicain) qui fut chargé de procéder à leur vente. Lui, semble s'être fait une spécialité de ce genre de vente…

Après avoir été annoncée par le tambour Hurson en différents endroits de la ville comme aussi dans les communes voisines, la vente se déroula les 18 et 19 juillet 1791[3].

Parmi les objets vendus on recense un mobilier sommaire, des ustensiles de cuisine ou encore de la literie.

Environ cent lots furent ainsi dispersés pour une somme totale de 677 livres et 17 sols.

Qui acheta ? On relève les noms de FOURE, PORTAIS et RIVERAIN, tous trois qualifiés de bourgeois. Plus surprenant, ceux de René de FOLLIN, procureur de la commune, Charles BOUREE, maire du Lude et FOYNEAU, juge de paix : leurs fonctions n'auraient-elles pas dues les conduire à s'abstenir ?

Un nommé CHOTARD, marchand fripier à La Flèche fut également très actif, se faisant adjuger huit lots. Il est vrai que c'est lui qui criait la vente…

Paul HUBERT s'octroyait pour 18 livres et 5 sols un *« fut de cidre aigre »* ; Pierre HURSON, le tambour, emportait quant à lui un *« fut de mauvais cidre »,* mais pour seulement 3 livres.

Les objets liturgique ne furent pas vendus mais transportés à l'église paroissiale.

L'inventaire du 25 mai 1790 recensait environ 1.400 livres divers. N'ayant pas été vendus, que sont-ils devenus ?

---

[1] Les Annales fléchoises et la Vallée du Loir n° du 1er septembre 1903
[2] Archives municipales du Lude – D 58
[3] A.D. de la Sarthe – 4 E 121/237

Il avait flairé que l'époque était propice aux affaires. Qui ? mais bien sûr Joseph TERMEAU[4], notre aubergiste de la Croix Verte. Avait-il des compétences particulières pour le faire ? En tout cas il avait réussi à se faire nommer par le Directoire du district de La Flèche en qualité de commissaire pour procéder à l'inventaire du mobilier des émigrés et surveiller leur vente.

Ses premières armes, il les fera aux Aubevoies, en compagnie du notaire LEPINGLEUX, où le 18 mars 1793[5] il est procédé à la vente du mobilier saisi sur Henri Jacques Louis d'ESPAIGNE de VENEVELLES, déclaré émigré. Celui-ci avait vraisemblablement pris ses précautions car on ne trouva qu'une trentaine de lots à vendre, dont certains constitués par de vieilles tables ou des objets de peu d'importance. Bref, le produit de la vente s'éleva à 224 livres et 6 sols. Pas de quoi enrichir la Nation.

Tel pouvait être le notaire Lépingleux

Toute autre fut la vente du mobilier de René Alexandre de SARCE, lui aussi émigré, mais dont l'épouse, Marie Charlotte DAMOURS, était restée au Lude.

René de SARCE était garde du corps de Monsieur, frère du roi, et c'est vraisemblablement pour ne pas trahir son serment qu'il émigra. A quelle date le fit-il ? En tout cas avant le 21 août 1792, date à laquelle les duettistes TERMEAU et LEPINGLEUX procédaient à l'inventaire du mobilier qui garnissait la maison située rue de l'hôpital, notre rue du Général de Gaulle.

Marie Charlotte sentit alors le danger car bien que la maison lui appartienne en propre, elle risquait de la voir entièrement démeublée.

[4] Aucun lien de parenté avec Yves THERMEAU, mari de notre Maire
[5] A.D. de la Sarthe – 4 E 121/240

Elle commença donc par obtenir la séparation de biens d'avec son mari le 3 novembre 1792[6] puis, par acte du 26 février 1793[7], renonça à la communauté pour s'en tenir à la liquidation de ses reprises. Il lui fallait faire vite ! En effet, par lettre du 8 mai 1793[8], le procureur syndic du district de La Flèche informait les officiers municipaux du Lude qu'il avait fixé la vente de Sarcé au 27 suivant.

Prouva-t-elle le montant de ses reprises ? Peut-être, puisqu'un arrêté du directoire du district de La Flèche du 26 mai 1793 l'autorisait à se rendre adjudicataire de meubles jusqu'à concurrence de 2.400 livres. Et il est encore à noter que le 14 mai précédent, sa belle-mère, Renée LENOIR de la COCHETIERE, seconde épouse de Bonnaventure DAMOURS, son père, avait, elle aussi, été autorisée à acheter jusqu'à 1.060 livres. Pour quelle raison ?

Le 27 mai arrive et à huit heures du matin LEPINGLEUX est là pour accomplir sa besogne. Par la suite, il pourra le regretter[9] ! Sont également présents HARAN & MARTINEAU officiers municipaux du Lude. Puis intervient Joseph TERMEAU, « *commissaire désigné par le directoire du district de La Flèche le 14 mars 1793 pour suivre et surveiller les ventes des meubles et effets mobiliers des émigrés qui seront faites dans le canton du Lude.* »

N'eut-il pas même l'audace de faire enregistrer par son compère LEPINGLEUX qui écrivit dans son procès-verbal[10], *« a dit être présent à la présente vente pour y surveiller les abus qui pourraient s'y commettre et empêcher les coalitions et monopoles des adjudicataires ».*

Quand on connaît les prévarications ultérieures de ce triste citoyen…[11]

La vente se poursuivit pendant sept jours au cours desquels plus de 400 lots furent dispersés. Comme on peut le penser, Marie Charlotte de SARCE et sa belle-mère ne restèrent pas inactives et c'est près de 200 lots qu'elles se firent adjuger.

Après elles, ce furent BARDET, le meunier de Lhomas, et CHICOISNE, le curé de Dissé, ou encore Julien FISSON, le père de François Léandre, qui furent les plus actifs. Le premier repartit avec 28 lots, les deux autres avec chacun 11.

La plupart des acheteurs étaient des ludois, mais on en dénombre quand même une quinzaine venant de Dissé. Deux autres arrivaient de La Flèche et de Château du Loir pour ne repartir qu'avec un seul lot.

---

[6] Quelles furent alors ses motivations à l'époque, mais le 4 ventose an II (22 février 1794) elle était déclarée divorcée de René Alexandre de SARCE – A.D. de la Sarthe, registres d'état-civil du Lude

[7] A.D. de la Sarthe – 4 E 120/170

[8] Archives municipales du Lude – D 21

[9] Voir notamment Archives municipales du Lude D 74

[10] A.D. de la Sarthe – 4 E 121/240

[11] A nouveau, voir Henri ROQUET – « Les acquisitions frauduleuses d'un aubergiste du Lude en l'an IV » - Bulletin du Comité de la Sarthe pour la recherche et la publication des documents économiques de la Révolution française (année 1910)

Qui étaient donc ces acheteurs ? En très grande majorité des commerçants dont une dizaine de cabaretiers ou aubergistes du Lude. Leur confrère TERMEAU leur avait-il confié qu'il y aurait des affaires à faire ?

La vente produisit 8.933 livres qui, converties en francs en représentent 8.822, au moins 230.000 de nos euros. La Nation pouvait être satisfaite.

Pas le temps de se reposer car le 4 germinal de l'an II (13 avril 1794)[12] LEPINGLEUX s'en vient vendre le mobilier de l'église. Son compère TERMEAU n'est pas de la partie, car c'est la municipalité du Lude qui a été chargée de dresser l'inventaire. Un manque à gagner pour lui…

Mais qu'on se rassure, la vente sera surveillée ! D'une part, par le citoyen Jean MICHEL nommé par la municipalité et, d'autre part, par Louis FROGER désigné par le comité de surveillance révolutionnaire de la commune.

Que vendit-on ? Des objets profanes comme bancs, coffres ou armoires et beaucoup de vêtements liturgiques mais non les vases sacrés. Même deux confessionnaux furent mis à l'encan dont on ne sait la destination que voulaient leur donner leurs acheteurs.

Ce sont environ 120 lots qui seront vendus en quatre jours et que se partageront 65 acheteurs tous ludois à l'exception de 2 venus de Dissé et de Chigné.

Fait notable, 54 d'entre eux se contenteront d'un ou deux lots. Etaient-ils venus pour emporter un souvenir de l'église qu'ils avaient fréquentée ? Sinon, comment expliquer l'utilité pour Julien FISSON ou le serrurier Louis BLOT d'une chasuble.

La vente produisit quand même 1.623 livres, soit environ 42.000 euros.

Le 10 août 1794 (23 thermidor an II) nos deux compères firent une escapade à Dissé pour y vendre le mobilier d'Alexandre de BROC, émigré[13]. Lui aussi avait dû prendre ses précautions car on n'eut à vendre en tout et pour tout que 13 lots pour un montant de 132 livres et 8 sols. Une misère.

[12] A.D. de la Sarthe – 4 E 121/242
[13] A.D. de la Sarthe – 4 E 121/243

Mais au fait, TERMEAU agissait-il uniquement par conviction ? Pas sûr.

Au procès-verbal de la vente de SARCE est attachée une reconnaissance, écrite de sa main, dans laquelle il nous dit avoir reçu de LEPINGLEUX 184 livres (4.800 euros environ) pour assistance aux inventaires et ventes d'ESPAIGNE, de SARCE et de BROC et autres.

En d'autres temps, il nous démontrera qu'il avait le sens des affaires.

Atelier généalogique de la M.J.C.

Alain LABBE

Août 2011